



MAIRIE
DE
SERRAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Yvan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Mme Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILLOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Marc PORRET, Mme Nicole THABUIS

A donné pouvoir :

Mme Nicole THABUIS à Nathalie MASSART

M. Alexandre DESTREM est élu secrétaire de séance.

DEL_06312026	<u>Objet</u> : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-33 ;

Vu les statuts de l'association des communes forestières ;

Considérant que conformément aux statuts de l'association des communes forestières, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la commune en son sein ;

Considérant que la commune dispose d'un siège de représentant au sein du comité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le vote se fera par scrutin public à main levée ;
- **DESIGNE** Madame Maeva CHIROL en tant que titulaire et Madame Annick CHALANSONEX comme suppléante ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à leur prise de fonction.

Le deux avril deux mille vingt-six.

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU

Le secrétaire de séance,
Alexandre DESTREM



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Alexandre DESTREM, is shown.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,

Pascal CHEVALLEREAU

16 AVR. 2026 16 AVR. 2026

